Agriculture and Agri-Food Canada | Agriculture et Agroalimentaire Canada

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

États financiers prospectifs (non vérifiés)
Pour les exercices se terminant le 31 mars 2011 et 2012

Canada

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers prospectifs, y compris du caractère approprié des hypothèses qui les sous-tendent. Ces états financiers sont fondés sur les meilleures informations disponibles. Les hypothèses ont été adoptées en date du 24 janvier 2011 et cadrent avec les plans décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Pierre Corriveau, dirigeant principal des finances

John Knubley, administrateur général

Ottawa, Canada

3 mars, 2011

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État des résultats prospectif (*non vérifié*)
pour l'exercice se terminant le 31 mars
(en milliers de dollars)

	Résultats estimatifs 2011	Prévisions 2012
Charges		
Gestion des risques de l'entreprise	2 309 091 $	1 869 442 $
Services internes	440 315	419 534
Sciences, innovation et adoption	394 227	287 651
Développement du commerce et des marchés	126 589	138 169
Mesures à la ferme	176 299	177 531
Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments	157 944	99 957
Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental	67 502	63 486
Développement de l'agroentreprise	106 578	87 168
Développement des régions rurales et développement des coopératives	25 521	24 857
Agence canadienne du pari mutuel	14 514	11 211
Facilitation de l'efficacité de la réglementation	26 883	35 678
Conseil des produits agricoles du Canada	2 973	2 771
Total des charges	**3 848 436**	**3 217 455**
Revenus		
Gestion des risques de l'entreprise	86 585	84 817
Services internes	-	-
Sciences, innovation et adoption	14 960	14 960
Développement du commerce et des marchés	-	-
Mesures à la ferme	20 400	21 800
Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments	1 540	1 540
Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental	5 500	5 500
Développement de l'agroentreprise	-	-
Développement des régions rurales et développement des coopératives	-	-
Agence canadienne du pari mutuel	13 782	11 180
Facilitation de l'efficacité de la réglementation	-	-
Conseil des produits agricoles du Canada	-	-
Total des revenus	**142 767**	**139 797**
Coût de fonctionnement net	**3 705 669 $**	**3 077 658 $**

L'information pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 inclut les montants réels pour la période du 1er avril 2010 au 31 décembre 2010.

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (*non vérifié*)
pour l'exercice se terminant le 31 mars
(*Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars*)

1. Pouvoirs et objectifs

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a été créé à l'origine en 1868. En vertu de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire*, le ministre est responsable de l'agriculture, des produits dérivés de l'agriculture et de la recherche dans ces domaines, notamment de l'exploitation des stations agronomiques, à moins qu'ils aient été attribués de droit à un autre ministère ou organisme.

Le ministère dispense l'information, fait de la recherche, met au point la technologie, et offre les politiques et programmes qui assureront la sécurité du système alimentaire, la santé de l'environnement et des innovations propices à la croissance.

On trouvera des renseignements détaillés sur les activités de programmes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada dans la section II du Rapport sur les plans et les priorités.

2. Hypothèses importantes

Les états financiers prospectifs ont été établis en fonction des priorités du gouvernement et des plans du ministère qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les principales hypothèses utilisées sont :

(a) Les majorités des activités du ministère resteront pareilles à celles de l'an dernier.
(b) Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont basés sur l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.
(c) Les provisions pour irrécouvrabilité sont estimées à la lumière de l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.
(d) L'information estimative de fin d'exercice pour 2010-2011 représente la situation financière d'ouverture pour établir les prévisions de 2011-2012.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 24 janvier 2011.

3. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir avec exactitude les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2010-2011 et pour 2011-2012, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et cet écart pourrait être important.

Lors de la préparation de ces états financiers, Agriculture et Agroalimentaire Canada a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et jugements pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre les états financiers prospectifs et les états financiers historiques sont notamment :

(a) Des modifications supplémentaires au budget de fonctionnement, grâce à de nouvelles initiatives ou ajustements techniques mis en œuvre plus tard au courant de l'exercice.
(b) La conjoncture économique peut avoir un effet à la fois sur les paiements aux producteurs et la recouvrabilité des prêts à recevoir
(c) Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations peuvent influer sur les gains/pertes et les charges d'amortissement.

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités est présenté, Agriculture et Agroalimentaire Canada ne mettra pas à jour les prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux crédits ou aux prévisions financières dans les budgets supplémentaires. Les écarts seront expliqués dans le Rapport ministériel sur le rendement.

4. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers prospectifs ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucun écart important par rapport aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Crédits parlementaires – Agriculture et Agroalimentaire Canada est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les opérations touchant les crédits parlementaires sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse, alors que les états financiers prospectifs sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Par conséquent, les postes consignés dans l'état des résultats prospectif ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux correspondant aux crédits parlementaires. La note 5 présente un rapprochement entre les deux méthodes de comptabilisation.

(b) Consolidation – Les états financiers prospectifs incluent les prévisions des sous-entités qui sont sous le contrôle du ministère. Les prévisions de ces sous-entités du ministère ont été consolidées avec celles du ministère et toutes les opérations et tous les soldes interorganisationnels ont été éliminés. Le périmètre comptable comprend le ministère d'Agriculture et Agroalimentaire, le Conseil des produits agricoles du Canada et l'Agence canadienne du pari mutuel. Les états financiers excluent les comptes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, de la Commission canadienne du blé, de la Commission canadienne des grains, de la Commission canadienne du lait et de Financement agricole Canada parce qu'ils ne sont pas sous le contrôle d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

(c) Revenus – Ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les fonds qui ont été reçus sont comptabilisés comme revenus reportés dans la mesure où le ministère a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services, ou des actifs qui seront utilisés à une date future.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Les remboursements des charges des années antérieures sont inclus dans l'exercice où ils ont été reçus.

Les intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. La comptabilisation des intérêts cesse lorsque le recouvrement du capital et des intérêts n'est pas raisonnablement sûr.

(d) Charges – Elles sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers ne soient achevés.

Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert, dans la mesure où le transfert est autorisé et que le montant puisse être estimé de manière raisonnable.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les installations, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(e) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le ministère n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

(ii) Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(f) Passif éventuel – Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non pas et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut

être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers prospectifs.

(g) Passifs environnementaux – Les passifs environnementaux reflètent les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état des sites contaminés. À partir des meilleures estimations de la direction, on comptabilise un passif et une charge lorsque la contamination se produit ou lorsque le ministère est mis au courant de la contamination et est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. S'il n'est pas possible de déterminer la probabilité de l'obligation du ministère d'assumer ces coûts ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, les coûts sont présentés à titre de passif éventuel dans les notes complémentaires aux états financiers prospectifs.

(h) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le ministère n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les oeuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Bâtiments	20 à 30 ans
Travaux et infrastructure	15 à 40 ans
Matériel et outillage	7 à 20 ans
Véhicules	7 à 25 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 à 5 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration

Les immobilisations en cours de construction sont constatées dans la catégorie d'immobilisations correspondante au cours de l'exercice où elles sont prêtes à être mises en service et leur amortissement doit commencer dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

5. Crédits parlementaires

Le ministère reçoit la plus grande partie de son financement sous forme de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du ministère diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Autorisations demandées

	Estimations 2011	Prévisions 2012
Autorisations demandées:		
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	778 738 $	751 397 $
Crédit 5 - Dépenses en capital	57 860	28 150
Crédit 10 - Paiements de transfert	577 103	436 559
Crédit 20- ACPM - dépenses du programme	345	-
Montants législatifs	2 293 355	1 882 921
Autorisations disponibles prévues	**3 707 401 $**	**3 099 027 $**

Les autorisations demandées prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 représentent les montants des dépenses prévues inscrits dans le Rapport sur les plans et priorités de 2011-12. Les autorisations demandées estimatives pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 comprennent les montants présentés dans le Budget des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B) de 2010-11, et ceux qui doivent être présentés dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) et les montants estimatifs, à la fin de l'exercice, des affectations des crédits centraux du Conseil du Trésor.

(b) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées :

	Estimations 2011	Prévisions 2012
Coût de fonctionnement net	**3 705 669 $**	**3 077 658 $**
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(76 338)	(89 344)
Revenus de la Caisse de réassurance-récolte	77 050	74 384
Amortissement des immobilisations corporelles	(42 347)	(42 364)
Créances douteuses	(13 937)	(16 150)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 043)	(1 070)
Augmentation des avantages sociaux futurs	(14 738)	9 297
Augmentation des charges à payer non portées à une autorisation	10 919	17 344
Revenu non disponible pour dépenser	1 421	1 812
Recouvrement de charges d'exercices antérieurs	(3 209)	4 646
	(62 222)	**(41 445)**
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	43 563	34 117
Contributions remboursables	20 391	28 697
	63 954	**62 814**
Autorisations disponibles prévues	**3 707 401 $**	**3 099 027 $**

6. Avantages sociaux

(a) Prestations de retraite :

Les employés du ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. Les charges prévues à ce titre s'élèvent à 59 418 778 $ en 2010-2011 et à 60 131 483 $ en 2011-2012.

La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ :

Le ministère verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici des informations sur les indemnités de départ estimatives en date des présents états financiers :

	Résultats estimatifs 2011	Prévisions 2012
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	104 857 $	119 595 $
Charge pour l'exercice	23 250	1 106
Indemnités de départ versées prévues pendant l'exercice	(8 512)	(10 403)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	119 595 $	110 298 $

7. Passif éventuel

Le passif éventuel découle du cours normal des activités et sa résolution ultime est inconnue. Ces éléments se divisent en deux catégories comme suit :

(a) Sites contaminés

On comptabilise les éléments de passif afin d'inscrire les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état des sites contaminés lorsque le ministère est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. En date de la préparation des présents états financiers prospectifs, le ministère avait identifié environ 18 sites où des mesures sont possibles et pour lesquels un passif de 1 358 938 $ a été comptabilisé. Le ministère a évalué des coûts additionnels d'assainissement de 2 612 380 $ qui ne sont pas comptabilisés puisqu'il est peu probable que ces coûts soient engagés pour le moment. Les nouveaux sites supplémentaires, les modifications apportées à la stratégie de remise en état ou les modifications significatives aux montants comptabilisés ou non n'ont pas été pris en compte lors de l'établissement des prévisions pour les années futures couvertes par les présents états financiers. Par ailleurs, les efforts déployés en permanence par le ministère pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des passifs environnementaux additionnels ayant trait aux sites récemment établis ou aux modifications apportées aux évaluations ou à l'utilisation prévue des sites existants. Ces éléments de passif seront comptabilisés par le ministère durant l'exercice où ils seront connus.

(b) Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du ministère dans le cours normal de ses activités. En date de la préparation de ces états financiers prospectifs, des procédures judiciaires pour des réclamations totalisant environ 14 006 481 $ étaient en cours.

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le ministère a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

Services courants fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le ministère prévoit recevoir gratuitement d'autres ministères des services de locaux, frais juridiques, indemnités pour accident du travail et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats prospectif du ministère :

	Résultats estimatifs 2011	Prévisions 2012
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	43 541 $	48 843 $
Installations	29 237	36 730
Services juridiques	1 956	2 249
Indemnisation des accidentés du travail	1 604	1 522
Total	**76 338 $**	**89 344 $**

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère mène certaines activités au nom de tous sans frais. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du ministère.

9. Informations sectorielles

*	2011 Total	GRE	SI	SIA	DCM	MF	SGR	CTIEE	DA	DRRC	ACPM	FER	CPAC	2012 Total
Charges														
Paiements de transfert	2 757 985 $	1 765 290 $	- $	158 032 $	43 608 $	92 825 $	64 938$	6 873 $	63 488 $	12 195$	- $	- $	200 $	2 207 449 $
Salaires et avantages sociaux	659 562	68 136	224 623	105 512	45 622	68 005	20 349	37 232	2 313	9 008	4 514	14 815	1 658	601 787
Services professionnels et autres	156 345	15 116	52 020	8 910	24 711	3 062	3 541	8 534	20 130	1 969	5 698	14 169	426	158 286
Provision pour garanties d'emprunt et créances irrécouvrables	21 446	15 505	(611)	2 526	1 147	352	556	2 816	101	175	68	128		22 763
Fournitures et approvisionnements	78 396	523	24 222	9 240	11 945	7 497	7 777	4 555	76	106	113	4 618	150	70 822
Amortissement des immobilisations corporelles	42 347	-	42 210	-	-	-	-	-	-	-	154	-	-	42 364
Installations	49 499	710	35 978	214	7 169	1 137	298	206	-	59	462	330	36	46 599
Déplacements	23 148	410	6 153	2 211	2 390	1 381	2 217	2 675	1 056	1 343	185	1 422	255	21 698
Réparations et entretien	29 930	632	17 251	955	1 572	2 998	281	592	4	2	12	196	46	24 541
Électricité et autres services publics	27 164	-	17 688	51	5	274	-	3	-	-	5	-	-	18 026
Caisse de réassurance-récolte	2 614	3 120	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 120
Total des charges	3 848 436	1 869 442	419 534	287 651	138 169	177 531	99 957	63 486	87 168	24 857	11 211	35 678	2 771	3 217 455
Revenus														
Caisse de réassurance-récolte	79 664	77 504	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	77 504
Ventes de biens et services	48 425	1 768	-	13 049	-	20 833	909	5 154	-	-	11 143	-	-	52 856
Intérêts	6 476	2 194	-	18	-	26	9	23	-	-	37	-	-	2 307
Projets conjoints et ententes de partage des coûts	4 653	3 291	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 291
Gain sur l'aliénation d'actifs	3 549	60	-	1 893	-	941	622	323	-	-	-	-	-	3 839
Total des revenus	142 767	84 817	-	14 960	-	21 800	1 540	5 500	-	-	11 180	-	-	139 797
Coût de fonctionnement net	3 705 669 $	1 784 625 $	419 534 $	272 691 $	138 169 $	155 731 $	98 417 $	57 986 $	87 168 $	24 857 $	31 $	35 678 $	2 771 $	3 077 658 $

*GRE – Gestion des risques de l'entreprise; SI – Service internes; SIA – Sciences, innovation et adoption; DCM – Développement du commerce et des marchés; MF – Mesures à la ferme; SGR – Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments; CTIEE – Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental; DA – Développement de l'agroentreprise; DRRC – Développement des régions rurales et développement des coopératives.; ACPM – Agence canadienne du pari mutuel; FER – Facilitation de l'efficacité de la réglementation; CPAC – Conseil des produits agricoles du Canada.